

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi six avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-sept mars deux mil vingt-trois, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Membres présents : M. Thierry BONTE, Maire – M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Mme Gaëlle COMBRIS – M. Philippe BUISINE, Adjoint au Maire. Mme Elsa BLANQUART – M. Christophe GAQUIERE, Conseillers Municipaux Délégués. M. Bernard DECLERCK – Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mr Grégoire HAMY – Mme Christiane MEURILLON – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme Nathalie MASSON (pouvoir à Mme Anne GOFFAUX) – Mme Capucine MAYEUR (pouvoir à M. Grégoire HAMY) – Mme Annick GOUSSEN (pouvoir à Mme Christiane MEURILLON) – M. Éric FORESTIER – M. Antoine CREPIN.

Secrétaire de Séance : M. Bernard DECLERCK.

N° 2023-13 - Objet : Mise en œuvre d'une convention avec la Métropole Européenne de Lille de transfert de maîtrise d'ouvrage et de participation financière dans le cadre de travaux d'enfouissement des réseaux aériens des rues des Lilas/Bleuets/Rosiers.

Rapporteur : M. Philippe BUISINE.

Conformément à la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, la Métropole Européenne de Lille (MEL) dispose depuis le 1er janvier 2015 de nouvelles compétences, en particulier la compétence de concession de la distribution publique d'électricité ainsi que la compétence d'établissement, d'exploitation, d'acquisition et de mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de télécommunications.

L'effacement des réseaux aériens consiste concrètement à enfouir les câbles installés sur des supports aériens ou à les poser en façade.

Les réseaux aériens sont notamment :

- le réseau de distribution publique d'électricité concédé ou non à ENEDIS,
- les réseaux numériques opérés par Orange, Numéricâble, SFR, ...
- les réseaux communaux d'éclairage public, de vidéo-protection, etc...

La présente délibération a pour objet d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention définissant les modalités financières et de transfert de la maîtrise d'ouvrage de la commune vers la MEL pour le projet d'effacement des réseaux situé à Verlinghem, rue des Lilas, rue des Bleuets et rue des Rosiers.

La convention porte sur deux volets :

- Volet 1 : transfert de maîtrise d'ouvrage de l'effacement des réseaux communaux à la MEL,
- Volet 2 : fonds de concours par la commune à la MEL en soutien l'investissement réalisé sur le réseau de distribution d'électricité

L'opération se décompose en trois rubriques :

- Rubrique 1 – Effacement du réseau de distribution publique d'électricité à la charge de la MEL,
- Rubrique 2 – Effacement des réseaux communaux d'éclairage public, de vidéoprotection et de type Groupe Fermé d'Utilisateurs à la charge de la commune,
- Rubrique 3 – Enfouissement du (des) réseau(x) numérique(s) à la charge de la MEL.

L'estimation prévisionnelle des différentes rubriques (Frais de Maîtrise d'œuvre compris) est la suivante :

- Rubrique 1 : 61 376,00 € HT, soit 73 651,20 € TTC.
- Rubrique 2 : 35 512,00 € HT, soit 42 614,40 € TTC.

La rubrique 3 n'est pas concernée par la convention.

Dans le cadre de ce transfert, la maîtrise d'ouvrage de la rubrique 2 sera confiée par la commune à la MEL pour un montant maximum de 35 512,00 € HT soit 42 614,40 € TTC (avec les frais de Maîtrise d'œuvre).

La commune sera redevable envers la MEL d'une somme dont le montant sera celui des prestations réellement acquittées par la MEL pour les travaux relevant de rubrique 2 et dans les limites du montant défini au paragraphe précédent.

Le volet 2 fixe les conditions du versement du fonds de concours, par la commune à la MEL, relatif à l'effacement du réseau de distribution publique d'électricité (rubrique 1).

Les dépenses éligibles concernent les études de maîtrise d'œuvre et les travaux relatifs à l'effacement du réseau de distribution publique d'électricité (rubrique 1).

Le montant de l'assiette du fonds de concours s'établit à 61 376,00 € HT soit 73 651,20 € TTC

En conséquence, la participation maximale de la commune en investissement est fixée comme suit :

- Assiette du fond de concours : 61 376,00 € soit 73 651,20 € TTC
- Fonds de concours de la commune : 30 688,00 € soit 36 825,60 € TTC
- Coût pour la MEL : 30 688,00 € soit 36 825,60 € TTC

Les versements seront effectués selon les modalités suivantes :

- Premier acompte de 50% au démarrage des travaux,
- Solde de 50% sur présentation de l'état des travaux exécutés et d'un récapitulatif des dépenses exposées accompagné des factures acquittées.

La participation globale de la commune pour cette opération sera par conséquent de : 66 200,00 € HT soit 79 440,00 € TTC.

Toute augmentation du montant des travaux nécessitera la passation d'avenants à la convention.

Toute augmentation du montant de l'assiette nécessitera la passation d'avenants à la convention.

Il est ainsi demandé au conseil municipal :

- d'approuver la convention entre la Métropole Européenne de Lille et la Commune relative à l'effacement des réseaux aériens de la rue des Lilas, de la rue des Rosiers et de la rue des Bleuets,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget en section d'investissement.

Sur proposition de la Commission de Finances et de la Commission Patrimoine, travaux, cadre de vie,

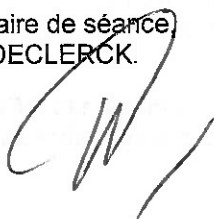
Ouï l'exposé,

Après en avoir délibéré,

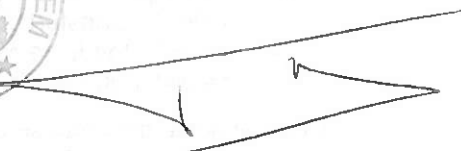
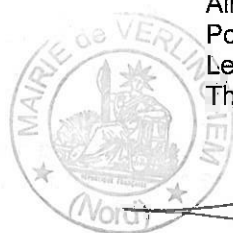
L'Assemblée, à l'unanimité,

- **Approuve la convention entre la Métropole Européenne de Lille et la Commune relative au transfert de maîtrise d'ouvrage et de participation financière dans le cadre de travaux d'enfouissement des réseaux aériens des rues des Lilas/Bleuets/Rosiers,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention,**
- **Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget général en section d'investissement.**

La secrétaire de séance
Bernard DECLERCK.



Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme.
Le Maire,
Thierry BONTE.



Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Préfecture le 14/04/2023
et de la publication le 15/04/2023 Thierry BONTE, Maire.



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Verlinghem
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL_2023_13
Objet :	Mise en ?uvre d'une convention avec la Métropole Européenne de Lille de transfert de maîtrise d'ouvrage et de participation financière dans le cadre de travaux d'enfouissement des réseaux aériens des rues des Lilas/Bleuets/Rosiers
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-04-06 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	059-215906116-20230406-DEL_2023_13-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215906116-20230406-DEL_2023_13-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.2 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : del_2023_13.pdf Nom métier : 99_DE-059-215906116-20230406-DEL_2023_13-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	163.3 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : mel_convention_mo.pdf Nom métier : 99_DE-059-215906116-20230406-DEL_2023_13-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	456.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 avril 2023 à 15h24min21s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 avril 2023 à 15h26min01s	Accepté par le TdT : validation OK

Transmis	14 avril 2023 à 15h38min15s	Transmis au MI
Acquittement reçu	14 avril 2023 à 15h38min28s	Reçu par le MI le 2023-04-14